



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.004

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de la Galerie Cours de l'Europe à ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

D E C I D E

- De fixer à compter du 06 janvier 2011 les tarifs de mise à disposition de la Galerie Cours de l'Europe à ROYAN, comme suit :

Public concerné	Tarif de location	Forfait entretien
Associations royannaises	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	60 €/semaine	25 €/expo
Artistes amateurs	60 €/semaine	25 €/expo
Artistes professionnels inscrits à la maison des artistes	120 €/semaine	40 €/expo

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 312 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 janvier 2011

Fait à ROYAN, le 06 janvier 2011
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD